

Ton local et toi

Un abri pour tes animations



Ton local, mon local, notre local !

Le local d'un patro peut être utilisé comme point de rassemblement, comme lieu d'animation, de réunion ou comme lieu de stockage. C'est un endroit stratégique, au service des animations, au service des patros. Des méandres administratifs aux démarches conviviales pour occuper les pièces chaleureusement, jusqu'aux relations à entretenir avec les acteurs extérieurs, l'outil que tu tiens en mains a pour objectif de te faciliter l'appropriation des locaux patro.

Que tu sois membre d'un patro local, d'une équipe soutien régionale ou que tu sois dans l'accompagnement en tant que permanent d'une régionale patro, cet outil te permettra d'y voir plus clair sur l'occupation et le soin d'un local patro.







Composé de 28 fiches, il est destiné à être présenté et accompagné auprès des patros locaux. En tant que permanent ou membre d'une équipe régionale tu peux prendre en main cet outil pour aider au mieux les patros rencontrant des problèmes avec leurs locaux. Vois cet outil comme une clé, un support pédagogique qui te permet à tout moment de trouver une solution à proposer aux groupes. Bien sûr, tu les laisseras maîtres de l'ensemble des démarches à mener, mais tu pourras les épauler, les guider.

Pour utiliser au mieux cet outil, découvre sans attendre la table des matières interactive aux pages suivantes.

Bonne découverte !

Comment utiliser cet outil ?

Un local patro, c'est comme une maison, ça s'entretient des fondations au grenier. C'est pourquoi cet outil est organisé comme une maison. Sur la page de droite, tu trouveras une table des matières pratique, sous forme de maison. Pourquoi cette forme ?

-  Le sol, la semelle de la maison, ce sont les bases solides pour occuper ton local : les conventions d'occupation et les relations propriétaires-locataires.
-  La fondation, la chape est solide et sécurisante. Cette partie se compose de la sécurité et des questions autour des assurances.
-  Les pièces intérieures sont accueillantes et chaleureuses tout comme doit l'être l'appropriation des locaux par l'équipe de cadres et le patro.
-  Les murs sont ce que tu partages avec l'ensemble des habitants de ta maison : cela représente alors la cohabitation possible avec d'autres associations, d'autres mouvements.
-  Le grenier est là si tu en as besoin. C'est pourquoi on évoquera dans cette partie tout ce qui concerne la sous-location, les travaux etc.
-  Enfin, l'extérieur est optimal pour l'amusement mais aussi sécurisé, tout comme ce serait idéal dans ton local patro.

La page qui suit est celle de la table des matières. Elle sera ton guide dans la découverte de cet outil. Tu pourras y trouver les différentes catégories de l'outil et les fiches qui les composent. Elle est interactive. Si tu cliques sur le titre d'une fiche, tu y accèderas directement !

Table des matières

- 🏠 La sécurité à l'extérieur du local
- 🏠 La signalétique autour du local
- 🏠 Relation avec les voisins



- 🏠 Les travaux
- 🏠 Tout pour ton local
- 🏠 Je n'ai pas ou plus de local !
- 🏠 Ton local comme endroit de camp

- 🏠 Les intérêts de la cohabitation
- 🏠 Cohabiter dans les règles
- 🏠 Des pistes pour bien cohabiter
- 🏠 Sous-louer ton local

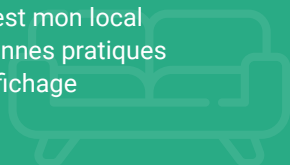


Appropriation par l'équipe ①

- 🏠 Organisation en équipe
- 🏠 Tâches régulières
- 🏠 Équipements
- 🏠 Sécurité
- 🏠 Relève et mise en projet

Appropriation par le patro ②

- 🏠 C'est mon local
- 🏠 Bonnes pratiques
- 🏠 Affichage



- 🏠 Ton patro affilié, ton local assuré !
- 🏠 Qui assure quoi ?
- 🏠 S'assurer pour et contre quoi ?
- 🏠 Les normes incendie
- 🏠 Prévention et protection



- 🏠 Une convention pour les locaux de ton patro
- 🏠 Types de convention
- 🏠 Rédaction d'une convention d'occupation et état des lieux
- 🏠 Relation avec les propriétaires



Extérieur



Travaux



Mieux



Intérieur



Chaque



Somme

Semelle



- 🏠 Une convention pour les locaux de ton patro
- 🏠 Types de convention
- 🏠 Rédaction d'une convention d'occupation et état des lieux
- 🏠 Relation avec les propriétaires

Une convention pour les locaux de ton patro



Certains patros occupent leurs locaux « depuis toujours » et entretiennent des relations cordiales avec le propriétaire. Il est cependant vivement recommandé, pour éviter les mauvaises surprises, d'établir une convention entre le propriétaire du local et le patro qui l'occupe.

Qu'il s'agisse de ton local, d'un endroit de camp, d'un local utilisé pour entreposer du matériel ou pour organiser un souper, la rédaction d'une convention d'occupation est très fortement recommandée.

Pourquoi établir une convention d'occupation avec le propriétaire de ton local patro?

- 🏠 Pour clarifier dans la durée les droits et devoirs du locataire mais aussi ceux du propriétaire ;
- 🏠 Pour bénéficier de l'assurance incendie via la Fédération (pour autant que ton patro soit en ordre d'affiliation) 🇨🇦 **Ton patro affilié, ton local assuré** ;
- 🏠 Pour éviter les mauvaises surprises telles que, par exemple, être expulsés soudainement de son local, être surpris par une facture que le propriétaire vous demande de payer...

Au besoin, comment convaincre le propriétaire d'établir une convention :

- 🏠 Aborder la dimension éducative du patro : présenter le Projet Éducatif et Pédagogique du Patro, les projets et les objectifs d'année de ton patro 🇨🇦 **Plaque Locaux**. Mettre un local à disposition du patro, c'est encourager et marquer son intérêt pour un projet porté par des jeunes à destination d'autres jeunes ;
- 🏠 Mettre en avant le dynamisme qu'assure ton patro au sein de ton village, de ton quartier ;
- 🏠 Présenter la possibilité d'assurer le bâtiment via l'assurance du Patro contre les dégâts liés à un incendie, des inondations, une catastrophe naturelle ;
- 🏠 Discuter de l'occupation du local mis à disposition et établir les droits et devoirs de chacun ;
- 🏠 Bénéficier des subsides Infrast*.

Le meilleur moment pour se mettre d'accord sur une convention d'occupation, c'est quand tout va bien. Profite d'une relation positive et agréable pour amener cette discussion avec le propriétaire.

Comment faire perdurer cette convention, et donc, une bonne collaboration:

- 🏠 Premièrement, il est important que le président d'un patro soit en possession des documents liés à la gestion du local: convention, état des lieux, preuves de paiement du loyer, des factures, preuves des entretiens si c'est le cas, R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur), etc. Quand celui-ci est en fin de mandat, il veille à remettre l'ensemble de ces documents à son successeur.
- 🏠 Par ailleurs, une autre piste pour sauvegarder sa convention, un document essentiel, est de la télécharger sur le site d'affiliation du patro (monpatro.be). Elle y sera sauvegardée. Une copie numérique reste alors à la disposition de ton patro en cas de perte.
- 🏠 La faire connaître au reste de l'équipe de cadres.

* Subsidés Infras : subsides octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour des travaux d'aménagement dans les locaux servant aux mouvements de jeunesse. Ils prennent la forme d'un appel à projet lancé par la FWB. N'hésite pas à te tenir informé autour de cela. 📍 **Les travaux**

Pour plus d'infos



Rédaction d'une convention d'occupation



Types de convention



Les travaux



Ton patro affilié, ton local assuré !

Les documents utiles

A télécharger sur le site du patro :



La plaquette de présentation du Mouvement



La Plaquette locaux



Une convention d'occupation, c'est un type de contrat qui permet de clarifier dans la durée, les droits et devoirs du patro, mais aussi du propriétaire. Néanmoins, elle diffère selon le type de lieu loué ainsi que selon la durée de location.

Les locaux que ton patro occupe à différents moments de l'année doivent faire l'objet d'une convention d'occupation :

- 🏠 Ton local d'animation ;
- 🏠 L'endroit de camp ;
- 🏠 Un local où le patro entrepose du matériel ;
- 🏠 Un local, une salle que tu occupes temporairement pour un évènement, un souper... ;
- 🏠 Un endroit de hike pendant l'année ou pendant le camp.

Il existe différents types de convention.

Les propriétaires ont parfois un modèle propre qu'ils proposent aux groupes qui occupent leurs locaux. Tu peux également utiliser les modèles de convention que le Centre Fédéral a rédigés, ou t'en inspirer.

Ces modèles sont disponibles dans [la bibliothèque en ligne](#) sur le site du patro. (patro.be/espacepatrones/biblio)

- 🏠 La convention d'occupation
- 🏠 La convention d'occupation temporaire
- 🏠 Le contrat de location d'un endroit de camp

Ces différentes conventions peuvent être utilisées à titre gratuit ou à titre payant. Elles peuvent être adaptées en fonction des modalités d'occupation qui sont convenues avec le propriétaire.

Pour plus d'infos



Rédaction d'une convention d'occupation et état des lieux

Les documents utiles

A télécharger sur le site du patro :



La plaquette de présentation du Mouvement



La Plaquette locaux

Rédaction d'une convention d'occupation et état des lieux



Une convention d'occupation doit contenir une série d'informations dont le degré de précision dépend du type d'occupation et/ou du type d'activités qui y sont menées.

Les deux parties au contrat:

On y retrouve les informations relatives au propriétaire et au locataire (souvent dénommé le preneur):

- 🏠 à qui appartiennent les locaux (commune, paroisse, école, privé...)
- 🏠 identités des personnes qui représentent le propriétaire et le patro (président, membre de l'asbl si le patro est constitué en asbl...).

Les lieux qui sont mis à la disposition du patro

Dans cette partie du contrat, on décrit **les lieux** (bâtiment, locaux, espaces extérieurs...) et **les modalités d'occupation**: l'usage, les périodes d'occupation (tout le temps, certains jours, certaines heures), l'éventuel partage des locaux avec d'autres personnes, la possibilité de sous-location...



Sous-louer ton local

Le loyer et les charges

Le bâtiment est-il mis à disposition à titre gratuit ou moyennant un loyer? Sont également précisées dans une convention les questions liées à la gestion et l'entretien des locaux ainsi que la répartition des charges. Le relevé des compteurs (eau, gaz, électricité) le cas échéant, y figure.

Les travaux

On peut également trouver dans une convention les modalités à accomplir en cas de travaux (prise en charge des couts, type de travaux avec et sans accord du propriétaire, etc.).

La période de validité de la convention

A durée limitée (3 ans, 9 ans...) ou indéterminée.

Un état des lieux

Ce document, souvent en annexe d'une convention, décrit avec précision l'état des locaux.

« Un locataire doit remettre les locaux loués dans l'état dans lequel il les a reçus, à l'exception des petites détériorations dues à un usage normal. »

Pour être valable, l'état des lieux est daté et signé par chacune des parties.

Pour des locations d'endroit de camp, un état des lieux d'entrée et de sortie est vivement recommandé : chaque partie aura la preuve de l'état du bien au moment de la restitution des lieux. Cela peut éviter de mauvaises surprises comme ne pas récupérer l'entièreté de l'acompte versé, par exemple.

Pour plus d'infos



Types de convention



Sous-louer ton local



Établir des relations cordiales avec le propriétaire du local occupé par ton patro est primordial.

Pourquoi ?

Un dialogue serein et régulier avec le propriétaire de ton local instaurera au fur et à mesure une relation franche, et parfois même une relation de confiance. Ce type de relation favorise et facilite les discussions autour des modalités d'occupation, des aménagements, de futurs travaux de rafraîchissement ou de rénovation, et a souvent un impact sur la longévité de la convention d'occupation.

Comment ?

C'est un cumul de petites actions et de petits gestes qui permettra à un propriétaire de mieux connaître et considérer le patro qui occupe son bâtiment. En voici quelques exemples :

- 🏠 Se présenter : le patro et son fonctionnement, l'équipe de cadres (EC), les objectifs du Patro, les projets d'année de ton patro... ;
- 🏠 Respecter la convention, c'est-à-dire les modalités d'occupation, le paiement du loyer et des charges ;
- 🏠 Maintenir le bâtiment en ordre, veiller à la propreté et l'hygiène à l'intérieur et à l'extérieur ;
- 🏠 Veiller aux relations de voisinage. En cas de litiges, c'est vers le propriétaire que l'on va se tourner. 🗣️ **Relation avec les voisins**
- 🏠 Inviter le propriétaire à la fête du patro, au souper photos, à la journée portes ouvertes... ;
- 🏠 Lui signaler dès que possible les problèmes rencontrés (fuite d'eau, chauffage, portes, fenêtres...), les dégradations ;
- 🏠 Planifier en début d'année deux ou trois rencontres pour discuter de l'occupation des bâtiments.

Qui ?

Le président du patro est la personne identifiée et reconnue par son équipe et par la Fédération Nationale des Patros comme la personne représentant valablement le patro.

C'est à priori lui qui est en contact avec le propriétaire.

Parfois, un autre membre de l'EC peut prendre cette place. C'est alors une décision prise lors de la répartition des tâches au sein de l'équipe ou par facilité (réseau).

Pour plus d'infos



Relation avec les voisins

Chape



- 🏠 **Ton patro affilié, ton local assuré !**
- 🏠 **Qui assure quoi ?**
- 🏠 **S'assurer pour et contre quoi ?**
- 🏠 **Les normes incendie**
- 🏠 **Prévention et protection**

Ton patro affilié, Ton local assuré!



Si ton patro est affilié et qu'une convention d'occupation du local est signée avec le propriétaire, ton local est automatiquement couvert par l'assurance Top Habitation de la Fédération.

La franchise pour cette assurance est de 3750€. En cas d'accident, établis un devis. Si le devis est en dessous de 3750€, nous te conseillons de ne pas faire intervenir l'assurance. Si le devis est supérieur à 3750€, remplis une déclaration de sinistre. Tu devras payer la franchise et l'assurance prend en charge le reste.

L'assurance couvre les risques partout en Belgique:

- 🏠 Les incendies
- 🏠 Les actions de l'électricité
- 🏠 Les tempêtes, la grêle, la pression de la neige ou de la glace
- 🏠 Les bris de vitrages
- 🏠 Les catastrophes naturelles
- 🏠 Les dommages au mobilier et au matériel appartenant aux assurés lorsque les biens se trouvent soit dans les locaux occupés par le patro soit aux endroits de camp et hikes.
- 🏠 Les tentes (montées ou non),

Si ton patro est propriétaire de ton local, il peut, et nous le conseillons, souscrire à une assurance spécifique 🏠 **Qui assure quoi**

Condition: pour être couvert par l'assurance, toute location ou prêt de bâtiment doit faire l'objet d'une convention écrite, même si le local est mis gratuitement à votre disposition. Sous cette condition, l'assurance est valable lorsque vous occupez un local pour une fête, un camp, un hike ou toute autre activité. 🏠 **Rédaction d'une convention d'occupation et état des lieux**

Attention! Si vous êtes propriétaires du local du patro, cette assurance ne vous couvre pas.

Exterieur

Gravier

Mous

Indérieur

Chaque

Sonette

Pour ce qui n'est pas couvert par cette assurance (comme du matériel prêté ou audiovisuel), il existe, pour un montant tout à fait raisonnable, des assurances complémentaires, appelées assurances « tous risques ». Elles peuvent être souscrites via la Fédération. Pour plus de renseignements, contactez le service Assurances du Centre Fédéral (071/286950) ou consultez : patro.be/espace-patronnes/gerer-un-patro/assurances/#Tous-risques

Pour plus d'infos



Rédaction d'une convention d'occupation et état des lieux



Qui assure quoi ?



Les documents utiles

Des exemples de convention sont disponibles sur <https://patro.be/bibliotheque/>

Qui assure quoi ?



Une assurance, c'est une protection pour toi, ainsi que pour ce(ux) qui t'entoure(nt). Néanmoins, pas toujours facile de s'y retrouver entre les droits et devoirs du locataire et ou du propriétaire.


Le propriétaire d'un bâtiment – que ce soit ton patro, une ASBL ou tout autre propriétaire – n'est pas tenu de souscrire une assurance habitation. Cela peut cependant s'avérer très utile.

En effet, une assurance habitation, même en tant que propriétaire non occupant, permet de couvrir le bâtiment et le contenu éventuel qui lui appartient. Elle couvrira éventuellement aussi sa responsabilité pour des dégâts occasionnés chez les voisins (si une brique du local se détache et atterrit sur le toit vitré de leur véranda, par exemple).

Il se peut que le propriétaire prenne en charge une partie de l'assurance habitation, celle qui couvre le contenant, c'est-à-dire le bâtiment, tandis qu'il laissera au locataire le soin d'assurer tout le contenu (ou l'exigera).

Dans tous les cas, veillez à ce que les responsabilités de chacun soient stipulées dans le contrat d'occupation des locaux.

En tant qu'affilié à la Fédération Nationale des Patros, si tu as rédigé une convention d'occupation, ton patro dispose d'une assurance habitation directement.

Cette assurance, l'assurance Top habitation, est comprise dans le prix d'affiliation. Pour plus d'informations sur cette assurance  **Ton patro affilié, ton local assuré !**

Pour plus d'infos



Une convention d'occupation pour les locaux de ton patro



Ton patro affilié, ton local assuré !



Pas facile de s'y retrouver dans les assurances. Que faut-il couvrir ? qui doit s'en occuper ? Est-ce obligatoire ? Voici quelques infos pour t'éclairer sur la question.

Les assurances de base

Dès qu'un membre est affilié à la Fédération, il est automatiquement couvert par une garantie « Responsabilité Civile » et une garantie « Individuelle – Accident » :

- 🏠 Ta responsabilité civile est mise en cause lorsque tu as fait une faute et que cette faute a causé un dommage à autrui.
- 🏠 La garantie accident s'applique lorsque l'assuré est victime d'un accident alors qu'il organise ou participe à une activité patro ou se trouve sur le chemin du patro

Comme l'affiliation est obligatoire, tu ne dois pas faire de démarche supplémentaire pour ces assurances. Il faut juste vérifier que tous les membres de ton patro sont bien renseignés sur le site monpatro.be.

Lorsqu'une convention d'occupation ou un contrat est rédigé, les locaux loués ou occupés à titre gratuit par les patros affiliés ainsi que leur contenu sont couverts par une garantie de type « Incendie » appelée « Top habitation ». Retrouve plus d'informations sur cette assurance dans la fiche :

🔍 **Ton patro affilié, ton local assuré !**

Assurances complémentaires

L'ASSURANCE « TOUS RISQUES »

Cette assurance concerne le matériel multimédia (ordinateur, appareil photo, etc) et de camping. Elle garantit contre « tous risques » les objets décrits ci-après, prêtés ou mis à disposition des patros soit par des organismes tels que Adeps, firmes privées, centre de prêt de la Communauté française, etc. soit par un animateur ou les parents d'un animateur :

- 🏠 le matériel audiovisuel (y compris vidéo et appareils photos), informatique, de sonorisation ou autre matériel didactique;
- 🏠 le matériel de camping (tentes et accessoires).

Le matériel ne doit pas appartenir à ton patro.



Pour plus d'infos



Ton patro affilié, ton local assuré !



La sécurité de tes animés et de ton local, c'est une de tes priorités. Mais dans toutes les normes incendie qui existent (européennes, belges ou encore communales), comment t'y retrouver ?

En prenant les choses dans l'ordre et avec comme seul objectif : la sécurité des enfants dans le local !

Dans cette fiche, tu peux trouver différentes normes incendie. A toi de les analyser et te poser les questions suivantes :

- 🏠 A-t-on les éléments pour répondre à ces normes ?
- 🏠 Notre bâtiment correspond-il à celles-ci ?

Les réponses à ces deux questions amèneront soit des modifications dans le bâtiment, soit des moments pour permettre à tous d'avoir les bons réflexes aux bons moments (pour l'équipe de cadres ou pour l'ensemble du patro). Si le bâtiment doit-être modifié, la plupart des travaux sont à charge du propriétaire. N'hésite donc pas à le contacter.

La Loi du 30 juillet 1979 en matière d'incendie (www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?language=fr&la=F&cn=1979073030&table_name=loi&&caller=list&fromtab=loi&tri=dd+AS+RANK) et **l'Arrêté Royal du 7 juillet 1994** : www.emploi.belgique.be/moduleDefault.aspx?id=8784

La prévention incendie est définie dans ces lois comme l'ensemble des mesures destinées :

- 🏠 A éviter la naissance d'un incendie,
- 🏠 A détecter tout début d'incendie et à empêcher l'extension de celui-ci ;
- 🏠 A alerter les services de secours ;
- 🏠 A faciliter tant le sauvetage des personnes que la protection des biens en cas d'incendie.

Dans ce sens, assure-toi que ton bâtiment est pourvu de :

- 🏠 Une ou plusieurs sorties de secours,
- 🏠 Portes coupe-feu, notamment entre la cuisine et le reste du bâtiment,
- 🏠 D'un éclairage de secours.

Assure-toi que le bâtiment soit aux normes. Si tu remarques des manquements, contacte ton propriétaire. C'est une de ses obligations de te fournir un local sécurisé.

Arrêté Royal du 28 mars 2014 relatif à la prévention incendie: (www.emploi.belgique.be/defaultNews.aspx?id=41385)

Les animateurs doivent prendre, dans toute une série de domaines dont la prévention incendie, les mesures nécessaires au bien-être des enfants, jeunes et animateurs en appliquant les principes généraux de prévention suivants :

- 🏠 Éviter les risques ;
- 🏠 Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 🏠 Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas ou moins dangereux ;
- 🏠 Prendre des mesures de protection collective par priorité à des mesures de protection individuelle...

Le Règlement Produit de Construction (RPC) (règlement Européen)

www.rpcnet.fr/

Les ouvrages de construction doivent répondre aux exigences fondamentales, dont celle de la sécurité en cas d'incendie (exigence 2).

L'ouvrage doit être conçu et construit de manière qu'en cas d'incendie, le bâtiment soit stable. Mais aussi qu'il présente des éléments qui empêchent la propagation du feu (porte coupe-feu, extincteurs...). Selon ce code, les bâtiments doivent être pourvus de sorties de secours, notamment un escalier de secours, si les locaux sont à l'étage.

La Loi communale

Certaines communes ont édicté un Règlement de Police administrative, qui reprend également quelques prescriptions relatives, principalement, aux lieux accessibles au public. Renseigne-toi sur les règles applicables dans ta commune.

Et en plus

Si ton local est un endroit de camp, ou va le devenir, alors il doit aussi répondre aux normes du code Wallon du Tourisme 🏕️ **Ton local comme endroit de camp**

Pour plus d'infos



Ton local comme endroit de camp

Les documents utiles

- La Loi du 30 juillet 1979
- L'Arrêté Royal du 7 juillet 1994 (Normes de base)
- Arrêté Royal du 28 mars 2014 relatif à la prévention incendie sur les lieux de travail
- Le Règlement Produit de Construction (RPC) (règlement Européen)



On peut prévenir et se protéger contre toutes sortes d'accidents possibles. Mais très vite, nous pensons particulièrement aux incendies. Si une bonne partie de cette fiche traite de conseils pour éviter ou diminuer les effets des incendies, certains serviront aussi à éviter tous les autres types d'accidents pouvant survenir dans les locaux.

Pour maîtriser ou arrêter un incendie, on travaille sur un « triangle du feu ».

Les 3 éléments qui constituent un feu, et que l'on appelle le triangle du feu, sont :

- 🏠 Une source d'énergie (une flamme, un frottement, la chaleur...)
- 🏠 Un combustible (bois, papier, essence...)
- 🏠 Un comburant (l'oxygène)

Il y a trois coins du triangle du feu (éléments nécessaires au feu). Pour éviter ou arrêter un feu il faut supprimer un des coins du triangle.

Exemple : Un bloc de papier rangé dans une armoire ne représente aucun risque. Si ce même bloc de papier est stocké à côté d'un feu ouvert le risque est beaucoup plus grand (il devient combustible).

Nous aborderons deux types d'approches : la prévention et la protection.

PRÉVENTION : TOUTES LES ACTIONS À METTRE EN PLACE POUR QU'UN ACCIDENT OU UN INCENDIE N'ARRIVE PAS.

Des gestes faciles et appropriés pour prévenir. Pour exemples :

- 🏠 Fais attention à la capacité maximum que peuvent supporter les appareils électriques. Sur chaque multiprise est noté un ampérage maximum, qui donne la capacité maximum des appareils pouvant être branchés dessus. Attention si une multiprise est branchée sur une autre il faut compter tous les appareils des deux multiprises.
- 🏠 Range ton local de manière adéquate. Pour ce qui est du matériel en lui-même, c'est une diminution de risque d'accident et d'incendie.
- 🏠 Dégage l'accès aux armoires, aux portes, aux tableaux électriques, aux arrivées de gaz, aux extincteurs...
- 🏠 Range les produits chimiques (nettoyage, peinture...) dans des bacs en plastique, même à l'intérieur des armoires, pour contenir les fuites. Ces bacs doivent être rangés plus bas que la hauteur des yeux, pour

éviter que les produits ne coulent sur les visages.

- 🏠 Stocke les bonbonnes de gaz à l'extérieur des bâtiments et des tentes.
- 🏠 Pense à arroser l'herbe en dessous et autour du barbecue.

PROTECTION: ACTIONS À METTRE EN PLACE POUR QU'UN ACCIDENT OU UN INCENDIE AIT LE MOINS DE CONSÉQUENCES POSSIBLE.

Des gestes faciles et appropriés pour protéger

- 🏠 Crée une liste avec les numéros d'urgence : 112 (urgence Européenne), 100 (pompier - ambulance), 101 (police), 070/245 245 (centre antipoison), + les médecins de chez vous, les pharmaciens, le numéro du président et du propriétaire du bâtiment.
- 🏠 Écoute les alarmes. Une alarme incendie est inutile si on ne l'écoute pas (ou s'il n'y a pas de pile dans le détecteur).
- 🏠 Joue avec les enfants et les jeunes sur ce sujet. Un petit jeu est proposé par « Y'a pas le feu ». Cela peut être une chouette activité commune pour le patro pendant l'année et/ou au camp. Tu peux te fournir au Centre Fédéral en affiches, en brochures et en jeux à ce sujet.
- 🏠 Place des pictogrammes incendie (sortie de secours...).
- 🏠 Vérifie que les extincteurs sont en ordre de fonctionnement.
- 🏠 Vérifie que l'installation électrique est conforme.

Ces conseils sont ceux pour des locaux d'animation « classiques ». Si ton local est un endroit d'hébergement ou s'il sert d'endroit de camp, il doit impérativement avoir une attestation de sécurité incendie. Et tu dois te référer au Code wallon du tourisme. 🌐 **Ton local comme endroit de camp**

Dis-toi que tu n'es pas pompier. Pour toi, l'évacuation est prioritaire sur l'intervention.

Pour plus d'infos



Ton local comme endroit de camp



Les documents utiles

• Site de résonance: www.yapaslefeu.be

• Plaque locale

Intérieur 1



Appropriation par l'équipe ①

- 🏠 Organisation en équipe
- 🏠 Tâches régulières
- 🏠 Équipements
- 🏠 Sécurité
- 🏠 Relève et mise en projet



Disposer d'un local pour son patro, c'est comme à la maison : pour que ça tourne, il faut s'organiser. Se répartir le travail, choisir des responsables, planifier, anticiper, collaborer. Y penser en début d'année, c'est mettre toutes les chances de ton côté pour que le local de ton patro soit chaleureux, accueillant et prêt pour les activités avec les patronnés.

Identifier les tâches à effectuer dans ton local

Il s'agit de lister les différents types de tâches qui concernent l'organisation du local :

- 🏠 Entretien, travaux, poubelles, nettoyage... ;
- 🏠 WC et sanitaires, cuisine ;
- 🏠 Abords extérieurs ;
- 🏠 Convention de location, contact avec les partenaires (commune, autres locataires, paroisse...), réservations de location ;
- 🏠 Gestion du matériel, assurances ;
- 🏠 Factures (eau, chauffage et/ou électricité), subsides ;
- 🏠 Sécurité, coin pharmacie...

Pour chacune de ces catégories identifiées, il est important ensuite de lister des tâches concrètes. Par exemple, pour la gestion des poubelles : s'assurer que chaque pièce dispose d'une poubelle, veiller au tri sélectif, s'assurer du jour de passage des camions poubelles, sortir régulièrement les poubelles...

Choisir des responsables

Pour chaque type de tâches, une personne est identifiée au sein de l'équipe comme responsable, c'est-à-dire la personne qui sera garante de tel ou tel aspect du local. Une personne peut se charger de plusieurs tâches comme plusieurs personnes peuvent gérer une seule tâche. Tout dépend de l'ampleur et des forces vives que celle-ci nécessite. Le responsable n'est pas nécessairement celui qui assumera seul les différentes tâches, mais il veillera à faire respecter les décisions, les règles de fonctionnement prises au sein de l'équipe et/ou avec les animés en début d'année. Chaque patronné reste de toute façon responsable de son local.

Planifier l'année

Faire une liste de tâches nécessite qu'elle s'inscrive dans un planning afin de structurer le travail, prioriser et s'organiser. C'est donc intéressant de faire l'exercice en équipe pour voir à quelle fréquence certaines tâches doivent être planifiées ou si des échéances doivent être respectées pour d'autres (travaux, subsides, locations...).

Faire le point

En cours d'année, il est intéressant de faire une petite évaluation des décisions prises en début d'année. Chacun remplit-il bien le rôle dans lequel il s'était engagé en début d'année? La répartition des tâches nécessite-t-elle quelques modifications?

Tous les ans, il est utile également de faire le point sur l'état du local et du matériel qui s'y trouve.

- 🏠 Des achats sont-ils à effectuer? Des travaux sont-ils à réaliser?
- 🏠 Faut-il contacter le propriétaire? Faut-il remplir la cuve de mazout?

Le fait de se poser ces questions permettra d'anticiper d'éventuels frais et d'envisager différentes possibilités pour diminuer ces frais au maximum.

Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.)

Afin de ne pas jouer aux gendarmes et aux voleurs, rien de tel qu'un R.O.I., établi en équipe, porté par tous et communiqué et expliqué aux enfants.

- 🏠 C'est une référence commune à tous qui permettra à chacun d'être tenu au courant du fonctionnement du patro sur différents aspects, dont celui du local.
- 🏠 Il permet à chacun de comprendre pourquoi les règles ont été adoptées. Elles ne sont pas immuables et doivent pouvoir être revues selon l'évolution de ton patro. Même s'il ne change pas chaque année, il faudra prendre le temps de présenter le R.O.I. aux nouveaux à chaque rentrée.
- 🏠 Pour pouvoir rappeler certains membres de l'équipe à l'ordre sereinement, sans culpabiliser ni se faire passer pour le méchant ou le rabat-joie de service.
- 🏠 En cas de cohabitation avec d'autres groupes, un R.O.I. commun pour l'ensemble du bâtiment régit les règles de cohabitation et la répartition des tâches entre tous les occupants.

Pour plus d'infos



Une convention d'occupation pour les locaux de ton patro



Gérer un local, c'est aussi identifier qui est responsable de quoi et se répartir les tâches. Cela concerne la gestion annuelle, mais aussi les tâches régulières, à effectuer toutes les semaines ou tous les mois : gestion des poubelles, nettoyage des sanitaires, par exemple. Il est alors nécessaire d'envisager la manière d'entretenir les locaux et de décider ensemble la répartition des tâches.

Fonctionnement

Pour s'assurer un bon fonctionnement, il s'agit avant tout de lister les tâches régulières, de les planifier dans l'année avec leur récurrence éventuelle et enfin de les attribuer aux membres de l'équipe de cadres.

- 🏠 Répartir les tâches en fonction des capacités et des défis de chacun.
- 🏠 Avoir une «fiche contacts» avec les coordonnées des principaux intervenants est intéressant en cas de problème, mais il faut penser à l'actualiser dès que des responsables changent.
- 🏠 Si certaines tâches deviennent de véritables contraintes selon l'évolution de ton patro (nombre, nouvelle section...), évaluez, rediscutez-en en EC. Revoyez la formule suivant une évaluation.

L'important est que, selon la réalité de ton patro, l'organisation des tâches permette que chacun y ait sa place et que cela reste un moment agréable.

Rangement régulier

On le sait, un local n'est pas un musée. On y vit à plusieurs dizaines, on y joue, on fait des bricolages, des soupers, des nuitées, des veillées... Cela signifie que le matériel utilisé est souvent retiré et remis dans les étagères. Cela nécessite donc de la discipline et de la rigueur afin que chaque objet trouve une place et retrouve cette même place après utilisation. C'est important pour que chacun puisse jouir pleinement du matériel mis à disposition. Pourquoi ne pas faire une visite guidée de votre local en début d'année pour montrer tout ce dont le patro dispose, les endroits de rangement et répondre aux éventuelles questions de fonctionnement ?

Poubelle

S'il y a bien une tâche qui nécessite une gestion hebdomadaire, ce sont les poubelles :

- 🏠 Vider les différentes poubelles (cuisine, toilettes...) et remplacer les sacs (veiller à un stock de sacs suffisant) ;
- 🏠 Mettre les poubelles à l'abri des nuisibles, sortir les poubelles ;
- 🏠 Prévoir des contenants suffisamment grands et en suffisance pour chaque type de déchets (PMC, verre, déchets ménagers, papiers, divers pour le parc à conteneurs) ;
- 🏠 Prévoir des trajets au parc à conteneurs et aux bulles à verre, notamment après de gros événements comme le souper du patro ou de gros rangements comme celui qui suit généralement le camp ;
- 🏠 Choisir un emplacement adéquat pour les poubelles, en toute sécurité par rapport aux enfants.

Nettoyage

- 🏠 Veille à avoir un local propre pour les activités avec les patronnés. Un coup de balai peut être suffisant, mais parfois, un coup de torchon et une bonne dose de savon sont nécessaires.
- 🏠 Aie une attention particulière pour la cuisine : ustensiles propres, de quoi se laver les mains... et les toilettes : une brosse pour toilette, du papier en réserve, une poubelle, du savon, un essuie propre.
- 🏠 Veille à ce que le matériel de nettoyage en lui-même soit propre et suffisant : torchons, lavettes, éponges, essuie-mains et de vaisselle, balais, seaux, raclettes, produit de vaisselle, produit de nettoyage, savon pour les mains.

Vérification des systèmes

Un local, c'est comme une maison, cela nécessite plusieurs systèmes pour un bon fonctionnement. Chauffage, eau et électricité sont les 3 systèmes les plus fréquemment utilisés. Pour qu'ils fonctionnent bien, une bonne installation (aux normes) et un bon entretien sont nécessaires. Souvent annuel, celui-ci doit être planifié avec le propriétaire de votre local et effectué par un professionnel.

Gestion des clés

Afin d'en garantir la sécurité, votre local se ferme sans doute à clé. Mais




qui a ces clés pendant la semaine ? Qui ouvre et ferme le local avant et après une activité patro ? Avez-vous un mode de fonctionnement pour la gestion des clés ? Y a-t-il des doubles ? Toutes ces questions sont à éclaircir en EC.

Désencombrement

Un grand tri est parfois nécessaire. L'espace à votre disposition n'est pas extensible et il faut pouvoir organiser des activités dans le local et y trouver le matériel facilement. C'est pourquoi, une fois par an, se désencombrer de l'inutile peut s'avérer très... utile ! Prenez alors contact avec des magasins de seconde main ou d'autres associations de votre région pour savoir s'ils ne sont pas intéressés par ce dont vous vous débarrassez.

Petits travaux

Si vous êtes locataires, vous devez gérer le local, le nettoyer, l'entretenir et vous acquitter des petites réparations liées à l'usage quotidien, mais aussi réparer les dégâts causés par votre faute ou votre négligence. Vous avez également l'obligation d'avertir le propriétaire en cas de problème, par exemple, lorsqu'une corniche menace de tomber ou que des problèmes d'humidité apparaissent. Si vous ne le faites pas, vous pouvez être tenus pour responsable des dégâts occasionnés par la suite. Un petit conseil, faites-le par mail et gardez le mail envoyé comme trace.

Pour plus d'infos sur les travaux  [Les travaux](#).

Affichage

L'affichage est important pour communiquer à tous les règles de la vie en communauté. Pour creuser ce sujet  [Affichage](#).

Pour plus d'infos



Affichage



Les travaux

Exterieur

Grandes

Mous

1
Interieur

Classe

Sonette



Que tu sois un adepte du « chaque chose à sa place » ou que tu aimes avoir un peu de bazar autour de toi, lorsqu'il s'agit de vivre des activités avec plusieurs dizaines de personnes, l'ordre devient essentiel pour maintenir un local agréable et accueillant. Pour cela, un peu d'équipement semble nécessaire. Le minimum est de pouvoir ranger le matériel, procurer de l'eau potable et mettre un « petit coin » à la disposition des patronnés.

Évier

Le principe d'un évier est d'avoir une source d'eau (potable de préférence) et un contenant dans lequel on peut se laver les mains, faire la vaisselle... Si la source d'eau et le contenant sont séparés (robinet et bassin), cela convient aussi. Il faut cependant veiller à ce que l'eau puisse être évacuée dans le respect de la nature.

WC

Il s'agit du minimum à pouvoir proposer aux patronnés. Si le bâtiment que ton patro occupe n'en dispose pas, il est essentiel d'en discuter avec le propriétaire du local. Il faut négocier avec lui la mise à disposition de toilettes, que cela passe par l'utilisation de cabine mobile ou par l'aménagement rapide de wc.

Espaces de rangement

Que ce soit des armoires ou des étagères, des espaces de rangement sont nécessaires pour ranger et organiser le matériel pédagogique : outils du patro, jeux, matériel spécifique de chaque section, utilisé en camp, de cuisine... Si c'est possible, aménage un espace dédié à chaque section et fais participer les patronnés à l'aménagement de celui-ci. Ainsi, ils se sentiront vraiment chez eux !

Ces espaces doivent être adaptés si vous disposez d'un local uniquement pendant les heures d'animation, si vous partagez les locaux avec d'autres groupes, ou s'ils sont mis en location. 🌍 **Des pistes pour bien cohabiter**. Si vous n'en disposez que de quelques heures par semaine, il est important de voir avec le propriétaire de quelle manière vous pouvez laisser un peu de matériel dans les locaux utilisés. Si le local est amené à être utilisé par d'autres, vous devez identifier le matériel commun et/ou à disposition des autres occupants et vous devez prévoir des espaces de rangement fermés

à clé ou à un autre endroit. Il est important de prendre soin des équipements et de ne pas les laisser dégrader. Chacun doit donc se sentir responsable et être sensibilisé au respect de ceux-ci.

Boîte de soins et trousse de secours

L'idéal est qu'il y ait une boîte de soins au local et que chaque section puisse partir en activités avec sa trousse de secours. Le contenu de la boîte de soins et des trousse de secours se trouve dans l'outil « Aux petits soins de santé ». Veillez à ce que chacune soit toujours propre et complète.

Vaisselle

Les activités du patro requièrent de la vaisselle et des ustensiles de cuisine: atelier cuisine, souper des enfants ou des animateurs, hike, camp. Vous pouvez vous les procurer assez facilement: dons des parents et amis du patro, brocante, seconde main... Après utilisation, ne pas oublier d'en faire la vaisselle le jour même!


Eclairage et chauffage

En hiver plus qu'en été, l'éclairage est nécessaire dans un local, surtout en soirée. C'est pourquoi il est important de faire le point et de voir dans quelle mesure vous pouvez « y voir quelque chose ». Avant tout, votre éclairage doit être aux normes et seulement ensuite, vous pourrez réfléchir à la manière la plus optimale de multiplier et de disposer vos sources de lumière. Le chauffage est aussi primordial, surtout en hiver. Assurez-vous qu'il fonctionne et qu'il est aux normes.

Quelques idées pour un plus grand confort

Si vous en avez la possibilité, voici quelques plus qui amélioreront encore le confort des occupants du local: cuisinière, four, frigo, douche, isolation acoustique, accès pour les personnes à mobilité réduite, local poubelles fermé à clé... La plupart de ces installations dépendent de votre propriétaire. Parlez-en avec lui, en visant d'abord l'essentiel.

Et l'argent dans tout ça?

Du matériel, quel qu'il soit, cela a un prix. Besoin d'argent et/ou d'équipements? Retrouve plus d'infos dans la fiche  **Tout pour ton local**

Pour plus d'infos



Tout pour ton local



Des pistes pour bien cohabiter

Les documents utiles



Aux petits soins de santé




La sécurité est un point essentiel dans la vie d'un patro. Mais il ne s'agit pas de devenir sécuritaire, de doter les enfants de combinaisons et de les assoir sur une chaise pour qu'il ne leur arrive rien. Il s'agit d'adapter le local à l'usage de nombreux enfants depuis 4 jusque 18 ans et d'adopter et de générer des comportements préventifs individuellement et collectivement.

Un local adapté

Le local est utilisé par de nombreux enfants qui n'ont pas tous la même conscience face à la sécurité et à la prévention. Cela dépend, entre autres, de leur sensibilité à ce qui les entoure.

Les plus jeunes sont peu conscients du danger par exemple. Pour cela, le local doit être adapté à toutes les tailles et à toutes les manières de se mouvoir dans l'espace. Voici une liste non exhaustive de petites attentions qui permettront d'éviter de grands accidents :

- 🏠 Avoir des pictogrammes connus, compris et repérés ;
- 🏠 Avoir des voies d'évacuation libres, dégagées et connues de tous (l'idéal étant d'en avoir deux) ;
- 🏠 Faire le tour du terrain et du bâtiment pour que les patronnés les repèrent et voient les limites ;
- 🏠 Avoir un lieu de rassemblement en cas d'évacuation, identifié par tous et accessible ;
- 🏠 Avoir une utilisation responsable des outils inflammables (pas d'essence près d'un feu...) ;
- 🏠 Etre attentif à la toiture et à sa solidité ;
- 🏠 Ne pas laisser traîner d'objets dangereux (produits toxiques, allumettes, objets contondants...) à portée de main des enfants ;
- 🏠 Placer les objets dangereux (haches, outils...) en bas des étagères, mais toujours hors de portée des enfants ;
- 🏠 Placer une alarme-incendie et un extincteur dans le local  **Les travaux** ;
- 🏠 Réparer tout de suite une vitre fissurée ;
- 🏠 Veiller à ce que le local soit bien ventilé ;
- 🏠 Vérifier les escaliers, la stabilité des armoires et des étagères, les

éventuels clous qui dépassent, la solidité des porte-manteaux... ;

🏠 Avoir une fiche avec les numéros utiles en cas d'urgence ;

Ce sont des petits conseils, mais, selon la particularité de ton local, il peut y en avoir plein d'autres !

Par exemple, il est conseillé d'avoir un escalier extérieur pour un local situé à l'étage et d'assurer la fiabilité des mains-courantes et garde-corps des escaliers.

Et si tu désires assurer de manière professionnelle la sécurité de ton local, fais appel aux pompiers, qui sont habilités à fixer les normes communales de sécurité et à effectuer les contrôles de sécurité.

Electricité

🏠 Ne pas surcharger une prise électrique ;

🏠 Ne pas mouiller les prises de courant ni toucher un appareil électrique avec les mains mouillées ;

🏠 Ne pas faire de branchement « sauvage » (par exemple : une rallonge branchée à une rallonge branchée à une rallonge...) ;

🏠 Placer des lumières de sécurité qui assureraient un éclairage en cas de coupure de courant.

Chauffage, gaz et mazout

🏠 Installation aux normes par un organisme agréé payé par le propriétaire du local ;

🏠 Une attention doit aussi être portée lors de l'utilisation de bonbonnes de gaz : bien fermer le robinet, vérifier la date, remplacer régulièrement le tuyau souple de la bonbonne.

Prévention

Il peut également être utile de faire de petits exercices d'évacuation de temps en temps afin d'acquérir les bons réflexes en cas d'incident. Pourquoi ne pas organiser une animation avec la police pour la sécurité des piétons aux abords des locaux en début et fin d'activité ou avec les pompiers pour une simulation d'évacuation en cas d'incendie ?



La prévention pour les personnes porteuses de handicap

Déficience intellectuelle: les personnes porteuses de ce trouble rencontrent des problèmes de compréhension, d'alphabétisation, ont des difficultés à s'exprimer. Pour elles, il faut être attentif sur ces points :

- 🏠 L'information sur le plan d'évacuation est-elle claire et visible à plusieurs endroits ?
- 🏠 Sait-on se repérer dans le bâtiment pour retrouver les différents lieux (signalisation par pictogrammes) ?

Pour une personne sourde ou malentendante :

- 🏠 Existe-t-il un système d'alerte pour l'évacuation en cas d'incendie: flash lumineux, sprinkler (extincteur automatique à eau) ?

Pour une personne aveugle ou malvoyante :

- 🏠 Quelle est la qualité de l'éclairage, surtout dans les endroits où il n'y a pas de lumière naturelle ?
- 🏠 Quels sont les obstacles et dangers signalés (marches, porte vitrée, etc.) via une signalétique adaptée (bande fluo sur le bord de la marche, bande foncée au travers de la porte vitrée, etc.) ?
- 🏠 Existe-t-il des informations claires et lisibles du plan des lieux et du plan d'évacuation (braille ou texte en grands caractères) ?

Une personne présentant des troubles de motricité peut marcher difficilement, avoir un problème d'équilibre, se déplacer avec des béquilles, s'aider d'un déambulateur ou d'une canne, être vite fatiguée, se déplacer en fauteuil roulant...

- 🏠 Y a-t-il un stationnement à proximité de l'entrée du local, avec entrée de plain-pied ?
- 🏠 Les lieux de vie, de nuit, sanitaires sont au même étage ou ne sont séparés que par deux marches qui permettent à une personne qui soutient la personne en difficulté d'apporter son aide.
- 🏠 Le terrain est stable à la sortie/entrée du bâtiment (trottoir, pas de la terre battue).
- 🏠 Les sanitaires accessibles : toilette adaptée, évier et miroir à hauteur, douche adaptée.

🏠 Toutes les portes doivent permettre le passage d'une personne à mobilité réduite.

Pour plus d'infos



Prévention et protection



Les documents utiles

Le site de Résonance : Y'a pas le feu



Dans un patro, la gestion d'un local nécessite une mise en projet à long terme, souvent plus longue que l'engagement des membres de l'équipe de cadres (EC).

Le mode de fonctionnement, les tâches à accomplir, les deadlines à respecter, les contacts à prendre... Voilà toute une série d'éléments importants à garder précieusement et à transmettre à la relève pour qu'elle puisse devenir pleinement actrice responsable de la gestion du local.

Montrer l'exemple

Chaque patronné reste responsable de son local. Par ailleurs, c'est une notion qui est beaucoup plus facile à mettre en place et à faire respecter si l'EC montre l'exemple. Un local propre et bien entretenu ne pourra donner que l'envie aux patronnés d'en faire de même et de le respecter.

Responsabiliser

L'ordre et la propreté sont des choses qui s'acquièrent. La gestion d'un local est une chose qui s'apprend. Si l'équipe de cadres commence à intégrer les patronnés à un certain mode de fonctionnement dès leur plus jeune âge, il y a de fortes chances que ces aspects de gestion soient intégrés plus tard quand ils seront animateurs à leur tour. Ces notions s'apprennent évidemment petit à petit. Par exemple, pour les Benjas, il s'agira de ramasser les papiers dans la cour ou de ranger leur pinceau après avoir fait de la peinture et pour les Grands, ce sera le rangement total du local après l'organisation de leur soirée.

Intégrer

À l'arrivée des nouveaux animateurs dans l'équipe de cadres, il s'agira de répartir à nouveau les tâches en ce qui concerne la gestion du local. Pour cela, il serait intéressant de leur demander ce qui leur plairait, dans quoi ils se sentent à l'aise et, éventuellement, de les faire rejoindre une équipe existante ou de former un duo avec un animateur plus ancien. Pourquoi ne pas se lancer dans un projet de gestion à plus long terme ? Lister ce qui est à effectuer, ce que l'équipe souhaite faire en plus pour le confort ou la déco et le planifier sur 5 ou 10 ans.

En fin d'année, faire le point sur ce qui a été réalisé et comment cela s'est

passé pour chacun permettra d'ajuster le tir pour l'année suivante pour un fonctionnement encore plus optimal.

Garder des traces

Afin d'avoir une référence commune pour l'équipe de cadres, de transmettre facilement les informations d'une personne à l'autre et de retrouver des renseignements en cas de problème, il est important de garder des traces sur différents aspects du local: les travaux effectués, les factures, les contacts pour les différents entretiens, les fournisseurs, le R.O.I., la convention de location, les attestations de conformité... Tous ces documents sont à centraliser et à garder bien précieusement.

Intérieur 2



Appropriation par le patro ②

- 🏠 C'est mon local
- 🏠 Bonnes pratiques
- 🏠 Affichage



Qu'il soit grand ou petit, que tu l'occupes seul ou avec d'autres, tu souhaites certainement que le local de ton patro soit chaleureux, accueillant, personnalisé... que l'ensemble des personnes qui gravitent autour de ton patro : les animés, l'équipe de cadres, les parents, les anciens, le perçoivent comme un endroit adapté à l'animation, vivant et agréable pour s'y retrouver.

Pourquoi s'approprier un local ?

Se mettre en projet autour de l'aménagement de son local, c'est un beau projet pour le patro. Parfois, la réalité est complexe et difficile pour réaliser toutes les envies. Mais, si chacun y met un peu du sien, il est déjà possible de faire de belles choses.

LE LOCAL, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.

- 🏠 Même si c'est à l'initiative de l'équipe de cadres, les enfants peuvent réaliser des projets avec les animateurs.
- 🏠 Garder un local en bon état est important : prendre 5 minutes pour ranger son matériel après une activité, c'est aussi contribuer à son aspect accueillant...

COMMENT SE L'APPROPRIER ? QUELQUES EXEMPLES :

- 🏠 Donner un petit coup de peinture par-ci ;
- 🏠 Accrocher des photos souvenirs par-là ;
- 🏠 Organiser une activité peinture, encadrement et scrapbooking avec des animés. Ils pourront ainsi apporter leur touche de créativité ;
- 🏠 Ajouter des touches spéciales patro : tout ce qui est *Made in Patro* et/ou jaune et vert : les affiches reçues par le Centre Fédéral, le calendrier de l'année, des informations patro régionales et fédérales, des foulards, des piverts, des outils pédagogiques sur une étagère, un drapeau patro...
- 🏠 Montrer les réalisations des animés lors d'activités créatives ;
- 🏠 Aménager des espaces par section en fonction de leurs besoins : cabanes, tables, panneaux d'affichage, fauteuils...
- 🏠 Aménager/délimiter des espaces de rangement ;
- 🏠 Organiser des journées bricolages et travaux.

Pour aller plus loin, tu peux mettre en place une boîte à idées, à suggestions pour impliquer les enfants, mettre les sections en projet et renouveler les projets d'année en année.

Points d'attention

- 🏠 Tout travail d'aménagement doit être fait en accord avec le propriétaire du local,
- 🏠 Si le local est occupé par plusieurs associations, il est nécessaire d'en discuter et d'avoir leur accord également.

Pour plus d'infos



Tout pour ton local



Des pistes pour bien cohabiter



Avoir un local, c'est super ! L'entretenir, le préserver, le chouchouter, c'est encore mieux ! Pour cela, rien de tel que de bonnes pratiques d'usage à diffuser et à ancrer largement au sein de ton patro ! Il s'agit donc d'entreprendre des actions qui font du bien à ton local et d'en faire des habitudes et des automatismes.

Ranger, trier, nettoyer, entretenir

La rentrée est le moment idéal pour faire un peu de rangement et rafraîchir ton local : prendre un peu de temps pour ranger le matériel du camp correctement et faire un tri. De cette manière, chacun trouvera ce dont il a besoin quand il en a besoin. C'est aussi le moment d'effectuer quelques achats ou de faire appel à des dons pour remplacer les objets perdus, cassés ou usés.

Si le local est propre et rangé, les enfants se sentiront en sécurité et les parents rassurés. Sois attentif à la propreté, l'ordre et l'aspect général. De cette manière, tu garantis une bonne image à ton local mais aussi à ton patro car celui-ci en est la vitrine.

Le printemps, à mi-année patro, c'est aussi l'occasion de prendre un peu de recul par rapport à l'état du local. Nettoyage, petites réparations, nouvelle déco... Pourquoi ne pas mettre les patronnés à contribution pour qu'ils apportent leur aide dans l'aménagement du local ? Ils seront sûrement ravis de pouvoir proposer leurs idées et de pouvoir les mettre en œuvre. Un local propre et ordonné, c'est 100 % de plaisir en plus pour les enfants... et pour les parents.

Ecologie/Economie

Comment bien gérer son local sans que ça ne coûte trop cher ni au patro, ni à la planète ? Pour cela, voici quelques astuces à transformer en habitudes :

- 🏠 Fermer les portes.
- 🏠 Fermer le chauffage quand vous aérez votre local
- 🏠 Couper le chauffage quand le local est inoccupé. Si les températures extérieures sont en dessous de zéro, maintenez le chauffage à 10° si possible, afin que les tuyaux n'éclatent pas, ce qui risque de coûter cher en réparation.

- 🏠 Vous approvisionner dans les magasins du coin, que ce soit en matériel ou en nourriture.
- 🏠 Eviter de faire couler l'eau inutilement, notamment lorsque vous vous lavez les mains.
- 🏠 Faire de la récup dans les décors, dans les jeux...
- 🏠 Acheter en seconde main ou en brocante.
- 🏠 Coller des autocollants de sensibilisation à des endroits clés du local.
- 🏠 Exploiter les qualités et compétences de chacun pour prendre soin de votre local (organisé, bricoleur, manuel, créatif...). Cela rationalisera les énergies pour un maximum d'efficacité et cela permettra à chacun de se sentir bien dans ses tâches.

Quelques mesures d'hygiène




- 🏠 Faire la vaisselle et nettoyer le plan de travail de la cuisine le jour même de la réunion.
- 🏠 Nettoyer les sanitaires une fois semaine.
- 🏠 Nettoyer les locaux.
- 🏠 Avoir un stock de papier WC, produit vaisselle, produit multi-usages et sacs poubelle à disposition.
- 🏠 Aérer régulièrement les locaux, surtout en hiver quand portes et fenêtres sont fermées.
- 🏠 Vérifier le thermostat du frigo.
- 🏠 Mettre la nourriture à l'abri des rongeurs (dans des pots fermés, pas dans des sachets car ils les rongent).
- 🏠 Veiller à ce que les WC soient toujours propres, qu'il y ait une brosse à WC, du papier en suffisance, une poubelle, du savon et un essuie, que les portes ferment correctement et que le rouleau soit sur un support de façon à rester propre
- 🏠 Instaurer une charte de propreté des WC et veiller à la faire respecter: propre avant, propre après, tirer la chasse, ne pas abîmer les murs ni les portes...
- 🏠 S'essuyer les pieds en entrant.
- 🏠 Se laver les mains avant de manger, après être allé aux toilettes.
- 🏠 Jeter ses papiers à la poubelle.
- 🏠 Que ce soit des vêtements oubliés ou des essuies, le linge qui reste au local doit impérativement être sec ou être mis à sécher. Sinon, c'est la porte ouverte aux mauvaises odeurs, aux moisissures et aux nids à bactéries.
- 🏠 ...



Santé



Un local, c'est aussi un endroit accueillant pour les enfants, dans lequel ils se sentent en sécurité. Cela vaut également au moment de donner des soins à un enfant qui s'est blessé ou qui est malade. Pour cela, il est important de pouvoir créer un espace adapté, même petit. Un coin de local peut suffire mais les trousse de soins doivent être cependant hors de portée des enfants. On y trouve des documents clairs et consultables en un coup d'œil, une farde avec les fiches de santé classées en section et par ordre alphabétique, un tableau récapitulatif reprenant les allergies/éventuelles maladies ou médicaments de chaque enfant, un tableau reprenant les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence (parents, médecins et n° d'urgence) et les outils « Réflexes » et « Aux petits soins de santé ». L'animateur doit pouvoir noter les soins apportés sur une fiche. Cela permet de garder une trace et de ne rien oublier au cas où. Si possible, faites que cet endroit soit accueillant, sympa et propre pour que l'enfant se sente bien et en sécurité. Pourquoi ne pas proposer aux enfants de le décorer ?

Pour plus d'infos

-  Prévention et protection
-  Relation avec les voisins
-  C'est mon local

Les documents utiles

www.bep.be

-  Aux petits soins de santé
-  Réflexes



Pour aider les utilisateurs d'un local à se repérer ou pour les sensibiliser à certaines attitudes, certains comportements ou gestes faciles à effectuer, rien de tel que d'afficher des messages ou pictogrammes. Voici quelques astuces.

Afficher ses communications

Envers les animés : un panneau à la vue de tous, à hauteur des plus petits lecteurs pour y inscrire :

- 🏠 Toutes les nouvelles du patro,
- 🏠 Le planning d'année, de section,
- 🏠 Les événements importants,
- 🏠 Les anniversaires,
- 🏠 Des photos...

Envers l'équipe de cadres : une affiche avec

- 🏠 La répartition des tâches,
- 🏠 Un rappel des échéances,
- 🏠 Le planning...




Envers les parents : un panneau à l'extérieur du local, qui vient renforcer les autres canaux de communication pour informer les parents :

- 🏠 de la vie des sections, des événements futurs,
- 🏠 des différentes démarches administratives ou logistiques à venir.

Encourager des attitudes, des comportements

- 🏠 **Déchets** : Aider les patronnés via des pictogrammes et des images pour les inciter à utiliser la bonne poubelle : le verre, les papiers-cartons, les PMC, les déchets organiques, les piles usagées, les bouchons de liège... Toutes sortes de tris sont possibles. Renseigne-toi auprès du parc à conteneurs proche de ton patro !
- 🏠 **Energie** : Sensibiliser les patronnés à l'économie d'énergie, c'est un geste pour l'environnement ! Fermer l'eau du robinet quand on se lave les mains ou les dents, éteindre les lampes quand on sort d'une

pièce, débrancher les chargeurs inutilisés, fermer les portes et fenêtres avant d'augmenter le chauffage...

-  **Évacuation:** Sortir du bâtiment en urgence... C'est important que chaque personne sache vers où aller. C'est pourquoi les pictogrammes d'évacuation existent. Tu peux les télécharger sur Internet et les imprimer ou encore les acheter dans les magasins de bricolage.
-  **Hygiène:** Quelques règles sont toujours bonnes à rappeler pour garder ton local propre dans un environnement sain: se laver les mains en sortant des toilettes, faire la vaisselle après une activité, mettre à sécher le linge mouillé, aérer le local (même en hiver !), utiliser la brosse des toilettes... Toutes ces mesures d'hygiène sont importantes pour éviter la propagation des bactéries.
-  **Urgences:** Afficher la liste des numéros à contacter (médecin de la région, pompier, urgences, propriétaire...) à un endroit accessible et visible te permettra de réagir plus vite en cas de besoin. Veille à ce que les informations soient actualisées !

Conseils pratiques

Imprime ou procure-toi les pictogrammes, en couleur: ils sont souvent reconnaissables par un code couleur spécifique en fonction de leur usage/thématique.

Pour plus d'infos



Prévention et protection



Relation avec les voisins



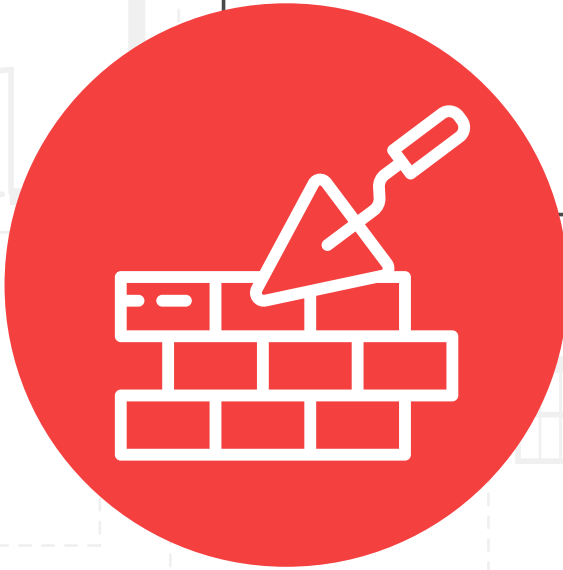
C'est mon local

Les documents utiles

www.patro.be/bibliothèques/affiches

www.bep.be

Murs



- 🏠 Les intérêts de la cohabitation
- 🏠 Cohabiter dans les règles
- 🏠 Des pistes pour bien cohabiter
- 🏠 Sous-louer ton local

Les intérêts de la cohabitation



Vous partagez votre local avec un, voire plusieurs autres groupes ? De plus en plus d'associations se tournent vers la cohabitation. Pour minimiser les coûts, mais pas seulement ! La cohabitation avec d'autres offre de nombreuses opportunités et entraîne aussi, parfois, quelques difficultés. Bref tour d'horizon de ce que vous pouvez en retirer et des pièges à éviter !

Des opportunités

La cohabitation permet de :

- 🏠 mutualiser les coûts (loyer, charges, travaux)
- 🏠 se répartir les tâches (entretien, travaux...)
- 🏠 partager du mobilier et du matériel
- 🏠 mener des actions et projets communs
- 🏠 faire des économies d'énergie
- 🏠 être plus visible
- 🏠 s'entraider
- 🏠 collaborer
- 🏠 faire des rencontres, tisser des liens
- 🏠 partager des expériences
- 🏠 confronter des modes de fonctionnement différents
- 🏠 partager des informations, connaissances, ressources
- 🏠 faire vivre le local
- 🏠 toucher un plus large public (les enfants qui fréquentent l'école ou font du yoga le mercredi viennent au patro)
- 🏠 représenter, en cas de nécessité, une force de négociation non négligeable
- 🏠 ...

Des difficultés potentielles

LIÉES À L'ESPACE

- 🏠 espace personnel réduit

Exterieur

Création

Mus

Intérieur

Chaque

Sonette

- 🏠 disposition du mobilier restrictive
- 🏠 locaux indisponibles
- 🏠 surpopulation des locaux
- 🏠 pas de personnalisation/ déco possible

LIÉES AUX AUTRES

- 🏠 souci de propreté et rangement
- 🏠 vols, dégâts, mauvaises surprises...
- 🏠 tâches non respectées

LIÉES À LA COMMUNICATION

- 🏠 discordes entre occupants
- 🏠 rapport de force inégal si l'un des occupants est le propriétaire
- 🏠 méconnaissance des responsables
- 🏠 pas de contact avec l'autre occupant (car horaires décalés)
- 🏠 communication difficile si les occupants sont nombreux ou changent souvent

Communication et respect seront vos maitres-mots si vous voulez profiter pleinement des opportunités et éviter les difficultés.

 **Cohabiter dans les règles** | **Des pistes pour bien cohabiter**

Pour plus d'infos



Des pistes pour bien cohabiter



Cohabiter dans les règles



Les documents utiles

Affiche «Mon local, c'est ton local»



La cohabitation est une pratique courante. Pour que ce soit une réussite, il est important de fixer quelques règles. Le local peut être occupé par d'autres à des fins très diverses : école de musique, cours de yoga, catéchisme, consultation ONE, locations pour des camps, des fêtes...

Pour que la cohabitation fonctionne, il est important de :

SE RENCONTRER

Une réunion, au minimum 1x par an, avec le propriétaire et les cohabitants, permet de :

- 🏠 Faire connaissance (qui est qui, qui fait quoi...)
- 🏠 Découvrir des affinités dans les valeurs et les activités proposées
- 🏠 Créer ou adapter une charte (voir ci-dessous)
- 🏠 Discuter et évaluer le fonctionnement
- 🏠 Renforcer les liens
- 🏠 Comprendre certaines attitudes
- 🏠 Exposer ses attentes et besoins...

CRÉER UNE CHARTE D'UTILISATION DES LOCAUX

La charte est un ensemble de règles que chacun s'engage à respecter pour éviter les conflits.

Pour écrire votre charte et donc définir vos propres règles qui préciseront les modalités de partage (horaires...), la répartition des coûts et responsabilités, posez-vous ensemble quelques questions :

- 🏠 Qui utilise le local et quand ? Est-il possible de l'utiliser au même moment ? Peut-on utiliser le local en soirée ?
- 🏠 Y a-t-il des locaux personnels où tout est commun ?
- 🏠 Au niveau du mobilier, du matériel, qu'est-ce qui est à qui ?
- 🏠 Qui paie quoi ?
- 🏠 Qui est l'interlocuteur avec le propriétaire ?
- 🏠 Qui relève la boîte aux lettres ?
- 🏠 Qui nettoie ? met en ordre ? sort les poubelles ? Comment se répar-

tit-on les tâches ?

🏠 Quid si des travaux doivent être faits? 🗺️ **Les travaux** et 🗺️ **Rédac-
tion d'une convention d'occupation et état des lieux**

🏠 ...

Les réponses à ces questions constituent le contenu de la charte. Un exemplaire sera imprimé et signé par tous dans chaque groupe.

Il est important de faire ce travail de réflexion et de rédaction ensemble pour recueillir l'avis de tous mais aussi favoriser la compréhension et le respect.

COMMUNIQUER

La cohabitation ne sera que meilleure si la communication est ouverte et facile. Voici quelques pistes pour y parvenir :

- 🏠 Identifiez un interlocuteur par groupe
- 🏠 Trouvez votre moyen de communication : cahier, panneau à disposition de tous dans le local, groupe Facebook...
- 🏠 Communiquez à la bonne personne au bon moment par le bon moyen de communication (ex : Si vous constatez le vol du projecteur d'un autre groupe en arrivant le dimanche, vous contacterez le responsable de ce groupe directement par téléphone).

Que faire en cas de désaccord ?

- 🏠 Si le désaccord survient avant l'établissement de la charte d'occupation, c'est l'occasion de négocier avec les autres occupants.
- 🏠 S'il survient après, référez-vous à la charte.
- 🏠 N'hésitez pas à entrer en contact avec le groupe qui pose problème, une rencontre peut souvent faire tomber les malentendus.
- 🏠 Si le problème persiste, faites appel à un médiateur externe pour aider les 2 groupes à trouver un accord.

Quid des assurances ?

Même si ton patro partage son local avec d'autres associations, s'il existe une convention d'occupation signée entre lui et le propriétaire, le local est assuré sur le modèle de l'assurance Top habitation. 🗺️ **Ton patro affilié, ton local assuré !**



Pour plus d'infos



Les travaux



Rédaction d'une convention d'occupation et état des lieux



Ton patro affilié, ton local assuré !

Les documents utiles

Affiche « Mon local, c'est ton local »



Extérieur



Créer



Mus



Intérieur



Choix



Sonette



Outre les règles de base, voici quelques idées pour que la cohabitation se passe bien, voir devienne un réel atout pour tous !

Collaborez !

- 🏠 Créez un agenda collaboratif en ligne dans lequel chacun réserve ses plages horaires ;
- 🏠 Payez votre part à temps ;
- 🏠 Définissez les charges de chacun en fonction du temps d'occupation des locaux ;
- 🏠 Apprenez à partager (au-delà du local : le mobilier, le matériel...) ;
- 🏠 Participez aux réunions organisées par votre propriétaire (commune, paroisse...) ;
- 🏠 Privilégiez les contacts directs (téléphone, face à face) ;
- 🏠 Si du mobilier ou matériel est commun, évitez de l'emporter sans l'accord des autres occupants qui pourraient en avoir besoin ;
- 🏠 Échangez vos bons plans sur un tableau dans le local ou sur votre groupe Facebook (Par ex. promo sur la peinture la semaine prochaine chez...)
- 🏠 Si vous occupez les locaux au même moment, veillez au respect de l'espace (sonore), du silence si besoin, évitez de déranger en pleine activité... et profitez-en pour prendre le gouter ensemble ;
- 🏠 ...

Prenez soin du local :

- 🏠 Veillez au respect du local, du propriétaire, des autres occupants, du mobilier, du matériel, des alentours... ;
- 🏠 Faites les travaux ensemble, lors d'une journée travaux pour tous par exemple ;
- 🏠 Si vous décorez les locaux, profitez-en pour montrer ce que vous faites de mieux ;
- 🏠 Affichez dans le local un calendrier avec la répartition des tâches ;
- 🏠 Vérifiez que ce soit propre et rangé après chaque passage ;
- 🏠 ...

Créez un réseau

- 🏠 Faites grandir votre réseau, invitez vos cohabitants à vos événements et participez aux leurs ;
- 🏠 Soignez les relations de voisinage ;
- 🏠 Évitez d'inviter tout le monde et n'importe qui dans le local (si un vol survient, vous serez soupçonnés...) ;
- 🏠 ...

Pour plus d'infos



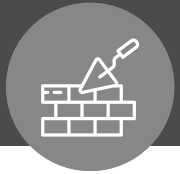
Les intérêts de la cohabitation



Cohabiter dans les règles

Les documents utiles

Affiche «Mon local, c'est ton local»



Vous n'utilisez votre local que quelques heures par semaine et ton patro a besoin d'argent ? Vous songez à sous-louer votre local à d'autres groupes, par exemple pour un hike ou un camp ? C'est possible, mais quelques questions et attentions s'imposent !

Votre propriétaire est-il d'accord ?

Il est important de demander et d'avoir l'accord clair et écrit du propriétaire. Ce dernier reste responsable de son bâtiment et peut donner son avis sur l'usage qui en est fait. 🏠 **Relation avec les propriétaires**

Que dit votre convention ? 📄 **Rédaction d'une convention d'occupation et état des lieux**

Des règles de sous-location doivent être fixées avec le propriétaire et faire l'objet d'une mention dans votre convention d'occupation.

Pratiquement, il convient de :

- 🏠 vous mettre d'accord sur les modalités d'occupations pratiques et financières (type d'activités, fréquence, prix, répartition des bénéfices...);
- 🏠 décider d'un responsable pour la gestion des locations (contacts, état des lieux, contrat...);
- 🏠 ...

À titre d'exemple, la convention proposée par le Patro note :

ARTICLE 5 – LOCATION DES LOCAUX¹

Les locaux mis à la disposition du preneur pourront être loués par celui-ci aux conditions suivantes :

- 🏠 « Le preneur devra désigner un responsable des locations.
- 🏠 « Le prix, les conditions, les bénéfices des locations seront à sa discrétion, avec les exceptions(...).
- 🏠 « Le propriétaire ou son délégué peut apposer son veto à une location sollicitée dans les 15 jours de l'information par le responsable


¹ Il s'agit d'un exemple. Il vise à attirer l'attention sur l'importance de préciser les possibilités effectives de location ou de mise à disposition des lieux par le preneur à un autre groupement.

des locations de la location du local par un groupe extérieur et au plus tard dans le mois (...)


Le montant des loyers établi sur base de la comptabilité (reçus) du responsable du preneur sera réparti à parts égales entre le preneur et le propriétaire.

DISPOSEZ-VOUS D'UN CONTRAT DE SOUS-LOCATION ?

Comme la location, la sous-location doit faire l'objet d'un contrat écrit. Y sera mentionné en plus l'accord du propriétaire pour la sous-location.

 **Rédaction d'une convention d'occupation et état des lieux**

Prêts pour la cohabitation ?

La cohabitation nécessite entre autres rangement et respect de certaines règles. Qu'elle soit une nouveauté ou une habitude, il est important de s'y préparer.  **Des pistes pour bien cohabiter**

Qu'en est-il des assurances ? Si tu loues ton local à un groupe pour une activité, les organisateurs de celle-ci doivent prendre une assurance locative pour assurer le local pendant leur occupation. Ils ne sont pas couverts par l'assurance Top Habitation liée à l'affiliation de ton patro.

Pour plus d'infos



Rédaction d'une convention d'occupation et état des lieux



Relation avec les propriétaires



Les intérêts de la cohabitation

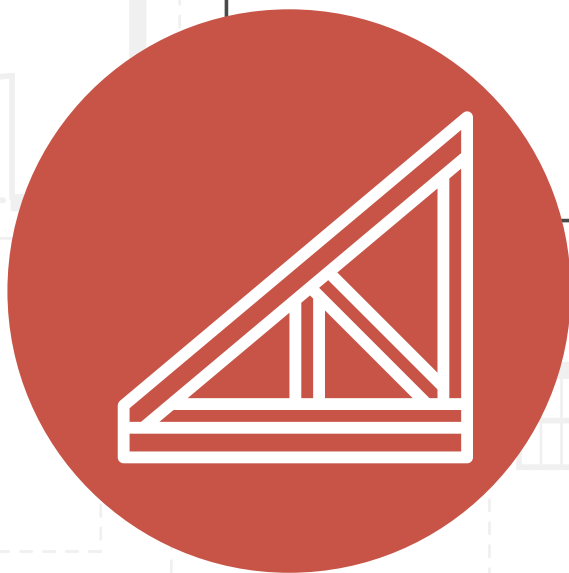


Des pistes pour bien cohabiter



Cohabiter dans les règles

Grenier



- 🏠 **Les travaux**
- 🏠 **Tout pour ton local**
- 🏠 **Je n'ai pas ou plus de local**
- 🏠 **Ton local comme endroit de camp**



Comme tout bâtiment, un local s'use au fil de son utilisation. Il faut alors parfois envisager les travaux. Ils peuvent servir à mettre aux normes et à sécuriser le local, ou encore à l'embellir ou améliorer son confort général. La plupart du temps, les travaux sont du ressort du propriétaire. Renseigne-toi donc avant de faire des travaux.

Intérêt et importance de l'aménagement et des travaux

L'importance des travaux : en temps, en argent et en valeur affective.

L'intérêt des travaux:

- 🏠 Logistique : manque de place, pour vos sections, pour le stockage de matériel
- 🏠 Sécuritaire : le bâtiment ne répond plus à certaines normes sécuritaires ou certains endroits semblent dangereux
- 🏠 Pédagogique (projet, apprentissages de certaines parties de construction...).

Ces deux « dimensions », l'importance et l'intérêt des travaux, vont te permettre à toi, ton équipe de cadres, tes grands/grandes d'analyser la mise en projet: faire un planning, un budget, une répartition des tâches, appel à des corps de métiers...


Et donc de voir l'ampleur des démarches à effectuer et des ressources financières et humaines à mobiliser.

Deux exemples qui expliqueront encore mieux ces propos :

Repeindre les locaux avec les Étincelles/Chevaliers demandera une autre énergie que de construire un local dans le fond du terrain par les Explorateurs/Exploratrices pour les Étincelles/Chevaliers. On verra plus vite le résultat de la peinture, mais les Explorateurs/Exploratrices seront très fiers d'avoir participé à la construction d'un bâtiment.

Attention, beaucoup de travaux sont du ressort du propriétaire. Par exemple, tout ce qui concerne la sécurité sera à sa charge. L'embellissement et l'entretien (un coup de peinture, par exemple) seront à charge du patro.

Mise en projet

Le projet fait partie intégrante de la pédagogie du Patro (Imaginer, choisir...).  **Le PEP's**. Quels que soient les travaux imaginés, il faut les discuter, les anticiper, les envisager avec les différents interlocuteurs puis les mettre en œuvre le cas échéant.

Des collaborations avec des « amis » du patro peuvent être envisagées. Se faire accompagner par des amis, des anciens, des parents, se faire conseiller à diverses étapes, les intégrer dans le projet... autant de possibilités qui peuvent être bénéfiques et utiles au patro.

Obligations

Parfois, les travaux ne sont pas « un projet positif, porté par un groupe », mais deviennent une nécessité pour des raisons d'insalubrité et donc de responsabilité de l'EC et du propriétaire.

Dans ces cas-là, il ne faut pas passer par quatre chemins. S'il y a un risque pour les enfants, il faut faire les travaux ou changer de local!

Quand on parle d'insalubrité, on parle notamment d'électricité, de risque de chutes de matériaux, de manque d'issues de secours.

Communication positive

Commencer des travaux est le signe d'un mouvement qui bouge pour les enfants et pour un mieux.

Il faut tout faire pour que les relations entre le patro et le voisinage, les pouvoirs publics se passent au mieux. Il serait dommage qu'un projet soit vécu positivement par le patro et qu'il ait des répercussions négatives sur l'image renvoyée.

Il est plus facile de mettre en valeur les aspects pédagogique et sécuritaire que les travaux apportent aux jeunes et aux enfants que de devoir se « défendre ».

Subside infras

Pour mener ces travaux, pensez aux subsides, notamment le subside Infras. Celui-ci est proposé aux mouvements de jeunesse depuis 2008.

Mais il existe d'autres subsides, dans votre commune, à la Région Wallonne, à la province... Et peut-être que le propriétaire de vos locaux est prêt à participer financièrement à tout ou une partie des travaux.



Vous voulez remettre votre local en peinture? Vous avez besoin d'une armoire de rangement? De bancs? D'un balai? De matos de bricolage?... Mais vous n'avez pas d'argent? Découvre comment en trouver ou comment vous procurer directement du mobilier ou matériel à moindre prix!

Des sous?

Demande de subsides, dons, ventes, sponsors... Apprès de la commune, la paroisse, d'entreprises, de particuliers... Un tas de possibilités s'offrent à vous pour chercher et trouver de l'argent. 📍 **Ton patro, outil du pré-sident**

Si vous voulez une rentrée d'argent plus régulière pour entretenir ou aménager votre local à long terme, vous pouvez envisager d'autres pistes, telle que la sous-location. Parlez-en à votre propriétaire. 📍 **Sous-louer ton local**
📍 **Ton local comme endroit de camp**

Du mobilier ou du matériel?

Avant de penser à l'achat, adopte la récup 'attitude. N'hésite pas à faire appel aux entreprises (de peinture par exemple), aux anciens, aux parents... S'ils ont du matériel, ils pourront peut-être vous aider.

Il est aussi possible de trouver du mobilier ou matos à petits prix dans les brocantes, ressourceries, vide-greniers ou sur certains sites de vente en ligne d'articles de seconde main.

De votre côté aussi, avant de jeter, demandez-vous si tel objet peut avoir une seconde vie, dans votre patro ou ailleurs.

Tous pour le local

Les équipes changent, les enfants jouent, le local vit! Pour éviter de devoir peindre ou acheter de nouveaux bancs chaque année, il est important que petits et grands prennent soin du local au quotidien et quelques règles peuvent être bien utiles. 📍 **Sécurité** **Bonnes pratiques** **C'est mon local**

Au-delà de l'équipe

L'aménagement du local peut être un projet d'équipe, mais ce serait dommage que cela prenne le dessus sur l'animation. N'hésite pas à faire appel aux anciens, aux accompagnateurs adultes et à l'accompagnateur de sens pour vous aider !

Bien communiquer

- 🏠 Spécifier le but de votre recherche de mobilier ou d'argent. Les gens préfèrent, généralement, donner pour quelque chose de précis !
- 🏠 Une fois l'appel lancé, réponds aux éventuels retours dans un délai raisonnable.
- 🏠 Vous avez trouvé votre bonheur ? Remercie votre ou vos généreux donateurs. Veille à rester discret sur leur identité. Si vous voulez les citer, vérifie d'abord qu'ils soient d'accord.
- 🏠 N'oublie pas aussi d'annoncer aux autres personnes mobilisées que vous avez trouvé ce qu'il vous faut... Utilisez le même canal de communication que pour votre recherche (réseaux sociaux, journal communal...).

Pour plus d'infos

- 🚗 Sécurité
- 🚗 Bonnes pratiques
- 🚗 C'est mon local

Les documents utiles

- 📄 Ton patro, outil du président – Cahier III : Gérer ton patro

Je n'ai pas ou plus de local !



Il est possible de faire patro sans local pour un temps défini et relativement limité. Quelques aménagements dans l'animation, dans la gestion de groupes, dans le fonctionnement et le tour est joué! Ce n'est pas confortable ni pratique, mais cela peut arriver dans certains cas. Le tout est de se mettre en projet autour de la recherche active d'un local pour que la situation ne se prolonge pas.

Ne plus avoir de local pour son patro, ce n'est pas courant, mais cela peut arriver pour deux raisons principales :

- 🏠 Le patro se fait expulser du local occupé. Les raisons peuvent être diverses et partagées entre les acteurs : non-respect de la convention d'occupation des lieux, souhait de voir le local occupé par d'autres, mésentente/conflict avec le propriétaire...
- 🏠 Le patro décide de mettre fin à l'occupation du local. Ce choix peut être motivé par des questions d'insalubrité du bâtiment, de place disponible non adaptée à l'évolution du patro, de la détérioration des relations avec les propriétaires, de changements dans la convention (loyer, charges, modalités d'occupation, etc.).

La rupture de contrat

L'occupation de ton local patro est régie par une convention établie entre ton patro et le propriétaire du local.

Rompre cette convention n'est pas une démarche aisée. C'est évidemment plus facile à régler quand les deux parties sont d'accord sur la décision. Quand c'est une rupture souhaitée par l'un ou par l'autre, il faut considérer les règles légales qui sont d'application dans le cas précis. Propriétaire et locataire ont tous deux des obligations régies par la convention. Une fois ce cadre posé, les deux parties doivent ensemble convenir des modalités pratiques de sortie.

Dans les deux cas de figure, cela vaut la peine que le patro se renseigne et soit accompagné par des personnes compétentes en la matière que cela soit au sein du patro / dans son réseau ou même via le Centre Fédéral.

Si tu te trouves dans une situation délicate comme celles citées, il faut que tu fasses attention à la communication.













Attention à ne pas créer de conflit par presse interposée, mais veille bien

à expliquer les conditions qui ont amené cette décision. Et cela pour ne pas engendrer une mauvaise image de ton patro.

Identifier les besoins du patro

Il est nécessaire que l'équipe se pose, réfléchisse sur ses besoins, sur ce qu'il faut au minimum pour faire Patro dans de bonnes conditions et une limite de territoire dans lequel vous voulez vous installer. C'est l'équipe de cadres qui doit discuter et prendre ces décisions qui définiront la suite du travail à effectuer en termes de recherche, de travaux d'aménagement...

Pistes pour trouver un local/Prospecter

-  Entretien d'une bonne relation avec la commune, la paroisse, les autres OJ...
-  Rencontrer les parents
-  Rencontrer les fermiers, châtelains, entrepreneurs... des propriétaires privés
-  Rencontrer les clubs de sports
-  Utiliser les fonds propres du patro pour construire un nouveau local ou louer
-  Identifier les bâtiments et sites potentiels
-  Cohabiter avec d'autres organisations (être plus nombreux pour occuper, négocier un local)
-  Sensibiliser la commune à l'importance de la présence d'un patro sur son territoire et des bénéfices éducatifs qu'il génère
-  Récupérer l'ancien local
-  S'insérer dans un contrat de quartier
-  Rechercher en dehors du village (ouvrir les recherches)
-  Inviter des parents, des pouvoirs (locaux, d'écoles...), des anciens... à se mettre en projet pour avoir une solution de transit en attendant de retrouver son local.

Pour plus d'infos



Les intérêts de la cohabitation



Cohabiter dans les règles



Des pistes pour bien cohabiter

Les documents utiles

[www.droit-fiscalite-belge.com/
article54.html](http://www.droit-fiscalite-belge.com/article54.html)


Ton local comme endroit de camp ?



Ton local est inoccupé en juillet et août ? Il possède une cuisine et des sanitaires ou l'espace disponible pour de tels aménagements ? Alors, pourquoi ne pas le mettre à disposition de groupes pour des camps ?





En plus, cela peut constituer une nouvelle rentrée financière non négligeable pour ton groupe et/ou le propriétaire.

Comment le lancer ?

Parles-en à ton propriétaire. C'est une occasion d'entrer en relation, de collaborer autour d'un même projet.  **Relation avec les propriétaires**



Faites appel à l'ASBL Atouts Camps. Une de ses missions est de soutenir le développement de nouveaux endroits de camp. Elle peut vous accompagner dans ce projet et vous propose :





-  une rencontre totalement gratuite, qui n'engage à rien, pour visiter vos bâtiments et analyser la possibilité d'en faire un endroit de camp ;
-  des informations sur la législation et les normes ;
-  des conseils personnalisés ;
-  une aide administrative pour les démarches.

Et le label ?



Une fois que le local devient un endroit de camp, il peut prétendre au label "Endroit de camp", délivré par l'ASBL Atouts Camps. Comme les épis pour les gîtes, ce label assure un endroit de camp de qualité à un prix raisonnable.

Pour obtenir le label, il faut répondre à certaines conditions :

-  un bâtiment en ordre en matière de sécurité incendie ;
-  un équipement minimum au niveau cuisine et sanitaire en rapport à la capacité ;
-  un contrat de location correct ;
-  un prix de location raisonnable.

Ces conditions sont de réels avantages pour les locataires de l'endroit

de camp, et le label présente aussi des avantages pour les propriétaires :

- 🏠 un subside de maximum 12.500€ pour des travaux ;
- 🏠 une promotion sur les sites www.atoutscamps.be et www.votre-camp.be ;
- 🏠 une reconnaissance comme endroit de camp de qualité.

Ton local devient un endroit de camp. Qu'est-ce que ça change ?

- 🏠 Tu seras amené à cohabiter avec d'autres groupes le weekend ou l'été pendant la préparation de votre camp. Rien d'insurmontable, mais cela nécessite le respect de certaines règles. 🌐 **Les intérêts de la cohabitation** **Cohabiter dans les règles** **Des pistes pour bien cohabiter**
- 🏠 L'endroit de camp est compris dans le Code wallon du Tourisme comme « l'établissement d'hébergement touristique mis en location ou à disposition d'un camp d'une organisation de jeunesse ». De ce fait, il doit répondre à des normes spécifiques, pour la sécurité incendie notamment. 🌐 **Les normes incendie**
- 🏠 Renseigne-toi sur les questions d'assurance auprès du propriétaire du bâtiment avant de te lancer.
- 🏠 Désigne un responsable « endroit de camp » qui peut gérer les questions liées au local pendant les camps et éventuellement la relation avec le propriétaire. 🌐 **Sous-louer ton local**

Pour plus d'infos

- 🏠 Les normes incendie
- 🏠 Les intérêts de la cohabitation
- 🏠 Cohabiter dans les règles
- 🏠 Des pistes pour bien cohabiter
- 🏠 Relation avec les propriétaires

Les documents utiles

- Décret du 18 décembre 2003 relatif
- aux établissements d'hébergement
- touristique
- Arrêté du Gouvernement wallon du 9
- décembre 2004 portant exécution du
- décret précité
- www.atoutscamps.be | [info@](mailto:info@atoutscamps.be)
- atoutscamps.be | 081 65 83 09

Extérieur

Extérieur



- 🏠 La sécurité à l'extérieur du local
- 🏠 Relation avec les voisins
- 🏠 La signalétique autour du local



Les questions de sécurité liées à ton local ne se limitent pas à la sécurité intérieure du bâtiment. L'environnement extérieur en fait également partie.

Il doit être pris en considération lorsqu'il s'agit d'encadrer les patronnés avant, pendant et après les activités patro. Il peut même être aménagé afin de garantir l'épanouissement et la sécurité de tous, et ce pour favoriser une animation de qualité.

La plupart des locaux occupés par les patros disposent d'espaces extérieurs : une cour, un jardin, un champ, un espace de parking, une allée, etc.

Plus encore, tu peux insérer une réflexion sur l'espace public pour accéder à ton local: les rues avoisinantes, les trottoirs, les passages pour piétons, etc.

La première étape du processus, c'est de repérer en équipe de cadres les espaces extérieurs potentiellement dangereux et les lister. C'est intéressant d'identifier en quoi ils sont dangereux:

- 🏠 Une rue à circulation dense
- 🏠 Une cour utilisée pour se parquer et pour jouer
- 🏠 Un barbelé dans le champ
- 🏠 Un muret sur le point de s'écrouler
- 🏠 Un dépôt d'immondices
- 🏠 ...

La seconde étape consiste à prendre des mesures adéquates d'encadrement: la surveillance par des animateurs à des moments spécifiques, des endroits de jeux interdits pour les enfants, une opération rangement ou ramassage de détritux, etc.

L'étape suivante est d'envisager des pistes concrètes d'améliorations avec d'éventuels partenaires (commune, anciens, parents...).

Il faut en discuter en équipe avant de le faire avec les différents interlocuteurs. Aborder ce type de discussion avec des propositions concrètes, permet souvent d'aboutir plus simplement et/ou plus rapidement.

Les interlocuteurs seront différents en fonction des pistes, mais pourquoi ne pas rassembler l'ensemble des personnes concernées lors d'une même réunion pour envisager cette question de manière plus globale et transversale?

Pistes concrètes :

- 🏠 Simplifier l'accès au local (horaires, sens giratoire, parking réservé, responsable circulation...)
- 🏠 Sécuriser les alentours (arbres, fils barbelés, terrain vague, morceaux de verre, animaux...)
- 🏠 Renforcer la visibilité (Panneaux, descriptifs, signalisation, miroirs, drapeau, couleurs, parking, zone de jeux...)
- 🏠 Améliorer la propreté (poubelles, espace fermé, rangement, etc.)
- 🏠 Diminuer les nuisances sonores (horaires, haies, fermeture des fenêtres, gestion du matériel sonore, lieu de chants...)
- 🏠 ...



Entretenir de bonnes relations avec les voisins de ton patro, c'est favoriser l'ancrage de ton local dans son environnement tout proche, c'est prévenir d'éventuels conflits.

Les voisins du local de ton patro doivent vivre, assumer et parfois supporter les conséquences des activités régulières qui s'y déroulent. Les week-ends, ce sont de nombreux parents qui viennent conduire et chercher leurs enfants, ce sont des enfants et des animateurs qui jouent, qui chantent, qui font du bruit. C'est donc une effervescence ponctuelle et régulière dans le quartier. Et même plus, si ton local est loué à d'autres groupes pendant les week-ends et pendant l'été, c'est du 24h sur 24 pendant de longues périodes.

La présence de ton patro dans les alentours peut être source de désagréments pour les voisins. Les causes peuvent être multiples:

- 🏠 Nuisance sonore : bruits, cris, chants, klaxons...
- 🏠 Circulation des voitures
- 🏠 Parkings sauvages dans la rue, devant les garages
- 🏠 Déchets : mégots de cigarettes, papier bonbons...
- 🏠 Ballons qui atterrissent dans les jardins
- 🏠 Dégradations : parterres abîmés, vitre cassée...
- 🏠 Demandes diverses des enfants, des animateurs : eau, participation à un jeu
- 🏠 Poubelles qui traînent devant le local puis qui sont déchirées par un animal
- 🏠 ...

À la longue, une certaine lassitude, un ras-le-bol peut s'installer et entraîner des tensions, des conflits qui peuvent se régler s'ils sont rapidement pris en considération. Il est important d'y remédier au plus vite afin d'éviter les situations qui s'enlisent.

Différentes actions peuvent facilement être mises en place pour établir de bonnes relations avec ses voisins.

- 🏠 Se présenter: présenter le Patro, son patro, l'équipe d'animateurs, ses activités, l'agenda, ses projets. Une année patro n'est pas l'autre, l'équipe de cadres évolue, les têtes changent. Il est important que

les voisins de ton patro puissent clairement identifier une personne de contact. Les nouveaux voisins doivent faire l'objet d'une attention particulière.

- 🏠 Inviter les voisins lors de vos fêtes, de vos soupers, de vos portes ouvertes, pourquoi ne pas les impliquer dans l'organisation d'une manière ou d'une autre ?
- 🏠 Etre à l'écoute des voisins, c'est permettre d'adapter parfois des petites choses dans l'organisation et le fonctionnement de ton patro tout en tenant compte de leur bien-être.
- 🏠 Etre attentif à la propreté aux alentours du local et agir avec respect.

Ces différentes actions doivent être discutées, concertées avec l'ensemble de l'équipe de cadres. Il est en effet primordial que chacun ait conscience des enjeux et puisse en être porteur.

C'est aussi en prévenant et en conscientisant les enfants et les parents que tu pourras mettre toutes les chances de ton côté pour entretenir des relations sereines avec les voisins de ton patro :

- 🏠 Avertis les parents en début d'année des modalités de parking.
- 🏠 Conscientise les enfants par rapport aux déchets, aux bruits, aux ballons...



Signaler ton local, le rendre visible, le rendre accessible, en sécuriser ses alentours, c'est important.

Chaque local patro est structuré à sa manière, est plus ou moins facilement accessible et a ses propres particularités. Tu fréquentes ce local depuis longtemps, pour toi rien de compliqué pour y accéder. Mais est-ce bien le cas pour des nouveaux parents, des nouveaux patronnés, des visiteurs ? T'es-tu déjà posé les questions suivantes ?

- 🏠 Mon local est-il visible depuis la rue ?
- 🏠 De quelle manière peut-on identifier qu'il s'agit d'un local patro ?
- 🏠 Quels sont les endroits où les visiteurs, les parents peuvent se garer ? Est-ce indiqué ?
- 🏠 Y a-t-il un sens giratoire, un chemin à privilégier ?
- 🏠 L'entrée du bâtiment est-elle bien identifiée ?
- 🏠 Les espaces de jeux sont-ils sécurisés ?
- 🏠 Quels sont les endroits interdits aux enfants ou dangereux ?
- 🏠 ...

Certaines questions dépendent directement de la signalisation routière. Cela peut être constructif d'en discuter avec les pouvoirs communaux pour faciliter l'accessibilité de ton local.

Une autre solution pour ne pas devoir répéter chaque semaine les mêmes consignes, c'est de t'aider de certains éléments de signalétique pour faciliter la circulation, pour prévenir des dangers, pour diriger vers les bons endroits ou délimiter certains accès.

Sous la forme de panneaux, de pictos, de fléchages que tu peux facilement trouver « tout faits » ou que tu personnalises à la façon de ton patro, la signalétique peut être apposée sur des murs, au sol ou sur des panneaux, de manière temporaire ou permanente. Veille à les plastifier et à bien les fixer, ils seront utiles pendant des années !

Une concertation avec le propriétaire à ce propos est nécessaire. Dans certains cas, il ne souhaitera pas que la signalétique soit permanente ; envisage alors des panneaux que tu peux placer et enlever facilement en début et fin d'activités.

Une fois la signalétique placée, il faut l'expliquer aux enfants et aux parents pour qu'ils en comprennent le sens et les enjeux.

■
Les documents utiles

Sur le Shoppatro, panneau « Attention, enfants, en pleine aventure »

AWSR



Fédération nationale des Patros
15-17, rue de l'Hopital
6060 Gilly
www.patro.be
commission.actions.locales@patro.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles